

**Rapport d'activité 2013 - délégation de service public relative à  
l'exploitation et à la gestion du stationnement payant en ouvrage  
et en surface - société Vinci Park**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 35  
Nombre de votants : 39*

**LE 2 OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 septembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°9 à la question n°55), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°1 à la question n°49).

**Sont absents et excusés** : Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AVRIL Jolanta, Mme QUESNEL Alice, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°8), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°50 à la question n°55).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme CYPRIEN Jocelyne à M. LANGLOIS Nicolas, Mme AVRIL Jolanta à M. ELOY Frédéric, Mme QUESNEL Alice à Mme PARESY Nathalie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n°50 à la question n°55).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Luc DESMAREST, Conseiller Municipal Délégué, expose que la société VINCI PARK GESTION est titulaire d'une convention de gestion globalisée du stationnement en date du 26/03/1990.

Conformément aux obligations qui lui incombent dans le cadre de la convention, la Société Vinci PARK a communiqué à la Ville de Dieppe, le rapport d'activité et le rapport financier au titre de l'année 2013.

La convention couvre l'intégralité du stationnement payant en surface et le stationnement en ouvrage dans les parkings de la Barre et St Jacques. Elle n'inclut pas donc pas le parc de stationnement de la plage administré par un Conseil d'Exploitation constitué d'élus de la Ville et de personnes extérieures statutairement désignées.

#### 1. Vie juridique du contrat

En 2012, la Ville de Dieppe qui a lancé une procédure de délégation de service public en la forme concessive a été contrainte d'y mettre fin pour cause d'écart substantiel entre le cahier des charges initial et les offres formulées par les candidats. Cette délégation devait entrer en vigueur le 1er janvier 2013, assurant ainsi la continuité du service public.

Compte tenu du lancement d'une nouvelle consultation pour la future DSP, approuvé par délibération du 7 février 2013, la Ville de Dieppe a donc décidé de charger, par acte unilatéral en date du 27 décembre 2012, la société VINCI Park Gestion, d'une mission provisoire d'exploitation du service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrages, jusqu'à la conclusion de la prochaine délégation de service public de nature concessive.

#### – 2. Bilan du stationnement en ouvrage

Le stationnement en ouvrage concerne le parking de la Barre et le parking Saint Jacques.

##### 2.1 Parking de la Barre

Usagers : abonnés, amodiataires et clientèle horaire

Mode de fonctionnement : ouverture au public du lundi au samedi de 7h à 20h, et mode automatique

Accès par carte de parking ou ticket horaire, 24h/24, 7j/7.

Capacité : 272 emplacements publics répartis en 3 niveaux (entresol de 85 places, rez de chaussée de 66 places et 1er sous sol de 121 places) dont 212 exploitées par le délégataire.

L'opération commerciale de 3 mois à mi-tarif réservée aux nouveaux abonnés a été reconduite en 2013.

Tarifs 2013:

- Stationnement par abonnement  
Les formules d'abonnement sont les suivantes :

<b>Formule abonnement</b>	<b>Abonnement permanent</b>	<b>Abonnement jour</b>	<b>Abonnement "soir et week end" ou motos</b>
Mensuel	53,00 €	44,00 €	27,00 €
Trimestriel	147,00 €	123,00 €	80,00 €
Semestriel	281,00 €	240,00 €	159,00 €
Annuel avec prélèvement mensuel	47,00 €	41,00 €	27,00 €

Abonnement permanent : 24h/24, 7j/7

Abonnement jour : du lundi au samedi de 7h à 20 h (sauf dimanches et jours fériés)

Abonnement soir et week end : 18h à 9h en semaine et permanent le week end

Prélèvement mensuel : sur engagement de 12 mois

- Stationnement horaire :

La tarification pratiquée est la suivante :

0 h 30	0,30 €
1 h	0,60 €
2 h	1,20 €
3 h	1,50 €
4 h	1,80 €
5 h	2,20 €
6 h	2,60 €
6 h – 12 h	3,00 €
12 h – 24 h	4,00 €
Ticket perdu	4,00 €
Forfait soirée (de 19h00 à 6h00)	1,50 €
Forfait une semaine	15,00 €

Fréquentation 2013 :

- 39 931 passages horaires, contre 40 150 en 2012 (- 0,5 %)
- 3477 mois d'abonnements contre 3 507 en 2012 (- 0,9 %)

Le nombre d'abonnés et la fréquentation horaire sont quasi stables par rapport à l'année précédente.

Recettes :

Les chiffres de l'année 2013 sont les suivants :

	Visiteurs	Recettes horaires (€)	Recettes abonnés (€)
Janvier	3141	4217	12303
Février	2740	3622	12435
Mars	3405	4528	12624
Avril	3003	4016	12546
Mai	3579	4797	12699
Juin	3665	5033	12742
Juillet	2843	4194	12858
Août	3212	5163	12753
Septembre	3296	4316	12548
Octobre	3432	4559	12684
Novembre	3606	4835	12597
Décembre	4009	5256	12587
<b>TOTAL 2013</b>	<b>39931</b>	<b>54536</b>	<b>151378</b>
<b>TOTAL 2012</b>	<b>40150</b>	<b>54448</b>	<b>150479</b>
<i>Variation</i>	<i>-0,55%</i>	<i>0,17%</i>	<i>0,60%</i>

<b>Recettes diverses (mois)</b>	<b>Année 2012</b>	<b>Année 2013</b>	<b>Ecart</b>
<b>TOTAL</b>	7 569,00 €	7 655,00 €	1,14 %

<b>Recettes</b>	<b>Année 2012</b>	<b>Année 2013</b>	<b>Ecart</b>
Recettes horaires	54 448,00 €	54 536,00 €	0,17%
Recettes abonnements	150 479,00 €	151 378,00 €	0,60%
Recettes diverses*	7 569,00 €	7 655,00 €	1,14%
<b>TOTAL</b>	<b>212 496,00 €</b>	<b>213 569,00 €</b>	<b>0,50%</b>

\* Les recettes diverses : ce sont les produits constatés d'avance et des charges d'amodiation.

## 2.2. Parking Saint Jacques

Usagers : abonnés exclusivement

Mode de fonctionnement : automatique

Accès : par carte de parking, 24h/24, 7j/7

Capacité : 98 emplacements publics + 2 emplacements réservés répartis sur un niveau

Horaires d'ouverture : parc accessible 24h/24, 7j/7

Fait marquant de l'exercice 2013 : Remise en peinture de l'ensemble du parc de stationnement ainsi que de la totalité des accès piétons.

Tarifs 2013 :

<b>Formule abonnement</b>	<b>Voitures</b>	<b>Motos</b>
Mensuel	44,00 €	22,00 €
Trimestriel	133,00 €	66,00 €
Semestriel	261,00 €	130,00 €

Fréquentation 2013 : 1194 mois d'abonnements ont été commercialisés au 31 décembre 2013 contre 1239 en 2012 (-3,6%).

Recettes :

<b>Nature</b>	<b>Année 2013</b>	<b>Année 2012</b>	<b>Ecart</b>
Recettes abonnements	47 011,00 €	49 281,00 €	-4,60%
Recettes diverses	225,00 €	270,00 €	-16,7%
<b>TOTAL</b>	<b>47 236,00 €</b>	<b>49 551,00 €</b>	<b>-4,70%</b>

On enregistre une baisse des recettes à hauteur de 4,68 % par rapport à 2012. La fréquentation du parc Saint Jacques affiche une baisse durant les deux premiers trimestres. Suite aux travaux de rénovation du parc ainsi qu'à la campagne de communication menée à l'issue de son embellissement, le nombre d'abonnés fin décembre 2013 était de 110 dont les abonnements 2 roues.

### 2.3 Prestations et services offerts

Les parkings offrent certaines prestations :

- prêt de cabas ou de chariots
- prêt de vélos
- prêt de parapluies
- kit de dépannage
- paiement par carte bancaire, badge Liber"t ou carte GR
- actions de communication

### 3. Bilan du stationnement en surface

Le stationnement en surface concerne les parcs de stationnement des campings-cars, le parc de stationnement de l'Hôtel de Ville et le stationnement payant sur voirie divisé en zones verte et orange.

Le contrôle est effectué par 6 agents de surveillance à temps complet au 31 décembre 2013 rattachés au service de la Police Municipale.

### 3.1 Parcs de stationnement des campings cars

Usagers : clientèle horaire  
Mode de fonctionnement : payant 7j/7, 24h/24  
Durée : 24 h ou 48 h maxi  
Paiement : horodateur équipés MONEO  
Capacité : Quai de la Marne : 72 emplacements  
Front de mer : 40 emplacements

Tarifs 2013 :

<b>Stationnement camping-cars</b>	<b>Tarif</b>
24 h	7,00 €
48 h	14,00 €

Fréquentation 2013 : 15 670 tickets émis (+9,1%).

Recettes :

<b>Nature</b>	<b>Année 2013</b>	<b>Année 2012</b>
Recettes Marne	67 466,00 €	63 893,61 €
Recettes Front de mer	42 225,00 €	36 650,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>109 691,00 €</b>	<b>100 544,41 €</b>

La recette globale collectée sur les aires de camping cars enregistre une augmentation de 9% en 2013 par rapport à 2012.

### 3.2 Parc de stationnement de l'Hôtel de ville

Usagers : clientèle horaire  
Mode de fonctionnement : payant de 9h à 12h30 et de 13h 30 à 19h , tous les jours sauf dimanches et jours fériés.  
Paiement : caisse automatique  
Capacité : 111 emplacements

Tarifs 2013 :

<b>Stationnement parking Hôtel de Ville</b>	<b>Tarifs</b>
0h 15	gratuit
0h 30	0,40 €
1h	0,80 €
1h 30	1,20 €
2 h	1,60 €
3 h	2,00 €
5 h	3,00 €
7h	4,00 €
9 h	5,00 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2012.

Fréquentation 2013 : 133 341 tickets payants ont été émis contre 141 844 en 2012, soit une diminution de 5,99%.

Suite à la modification d'un paramétrage, les tickets de moins de 15 minutes validés à la caisse n'étaient plus comptabilisés comme étant un paiement. Ce qui explique la baisse significative du nombre de tickets payés.

Recettes :

Nature	Année 2012	Année 2013	Ecart
Recettes horaires	133 150,55 €	135 356,00 €	1,66%

### 3.3 Stationnement payant sur voirie

Usagers : clientèle horaire

Mode de fonctionnement : payant de 9 h à 12h30 et de 13h 30 à 19h tous les jours sauf dimanches et jours fériés. En zone orange, le stationnement est limité à 2h30.

Paiement : 64 horodateurs

Capacité : 338 places en zone orange et 584 en zone verte.

Fait marquant de l'exercice 2013 : Suppression du stationnement payant rue de la Barre et ré-implantation du même horodateur Bd Gén.De Gaulle face à la place des Martyrs.

Tarifs 2013 :

Stationnement horaire zone verte	Tarifs
0h 30	0,40 €
0h 38	0,50 €
0h 45	0,60 €
0h 53	0,70 €
1 h 00	0,80 €
1 h08	0,90 €
1 h15	1,00 €
1h 23	1,10 €
1h 30	1,20 €
1h38	1,30 €
1h45	1,40 €
1h53	1,50 €
2h00	1,60 €
3h 30	1,70 €
5h 00	1,80 €
7h 00	1,90 €
9h00	2,00 €

Stationnement horaire zone orange	Tarifs
0h 30	0,40 €
0h 38	0,50 €
0h 45	0,60 €
0h 53	0,70 €
1 h 00	0,80 €
1 h08	0,90 €
1 h15	1,00 €
1h 23	1,10 €
1h 30	1,20 €
1h 38	1,30 €
1h 45	1,40 €
1h 53	1,50 €
2h 00	1,60 €
2 h 08	1,70 €
2h 15	1,80 €
2h 23	1,90 €
2h 30	2,00 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2012.

Recettes :

Nature	Année 2013	Année 2012
Recettes zone orange	325 967,00 €	317 815,98 €
Recettes zone verte	413 394,00 €	413 177,55 €
TOTAL	739 361,00 €	730 993,53 €

Les recettes incluent 1 639,50 € de paiement par mmoéo.

La recette des horodateurs affiche une hausse de 1,14 % par rapport à l'année précédente malgré un taux de verbalisation en baisse (-2,7% par rapport à l'année précédente). Par ailleurs le ticket moyen a progressé de près de 2%.

#### 4. Bilan financier 2013

##### 4.1 : Recettes 2013

Le total des recettes 2013 se décompose comme suit :

- Recettes de voirie : 978 359,35 € TTC
- Recettes des Parcs : 261 282,95 € TTC
- **soit un total de 1 239 642,30 € TTC** contre 1221 320,82 € en 2012.



#### 4.2 : Charges 2013

Les charges sont réparties entre la Ville et l'exploitant :

Charges Ville :

- Salaires et frais de personnel : 285 095,61 €
- Provisions pour travaux : -
- Taxe de séjour : 6 048,80 €

Soit un total de : 291 144,41 €

Charges exploitant : (Rb(n) )

- Forfait de gestion : 497 000,00 €
- Amortissement : -

Soit un total de 497 000 €

Le solde du compte travaux au 31/12/2013 : 20 369,14 €

#### 4.3.Résultat 2013 :

Pour 2013, le résultat s'élève à 1 239 642,30 € - 291 144,41 (Ville) – 497000 (charges : rb(n) )  
+ 20 369,14 (fond de travaux) = **471 867,03 €**

Conformément à la convention, cet excédent est réparti suivant le pourcentage suivant :

- Part Ville : 360 923,10 €
- Part Exploitant : 110 943,93 €

Considérant :

- la présentation intervenue lors de la Commission Consultative des Services Publics locaux en date du 16 septembre 2014 ;
- l'avis de la commission n° 3 du 23 septembre 2014,

**☞ Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2013 de la gestion du stationnement payant en ouvrage et en surface établi par la Société Vinci\_Park.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire